



THE AIRE CENTRE

Advice on Individual Rights in Europe



Droit de résider au Royaume-Uni après le Brexit

Si vous êtes ressortissant de l'EEE résidant actuellement au Royaume-Uni, vous serez naturellement préoccupé par votre droit de rester au Royaume-Uni après le Brexit.

Dans le cadre des négociations de retrait avec l'UE, le gouvernement britannique a accepté de protéger les droits des ressortissants de l'EEE et des membres de leur famille résidant au Royaume-Uni.

À cette fin, le gouvernement du Royaume-Uni a mis au point un dispositif d'enregistrement pour les citoyen(ne)s européen(ne)s (« *EU Settlement Scheme* ») selon lequel les ressortissants de l'EEE et les membres de leur famille peuvent demander le statut de résident permanent (« *Settled Status* ») (droit de résidence illimité) ou celui de résident provisoire (« *Pre-Settled Status* ») (autorisation de séjour limitée).

Ce dispositif *EU Settlement Scheme* sera mis en œuvre que le Royaume-Uni quitte l'UE avec ou sans accord.

Quels seront mes droits immédiatement après le Brexit ?

Jusqu'à ce que le gouvernement britannique abroge le droit de libre circulation et adopte un nouveau projet de loi sur l'immigration, le régime actuel restera en place pour ceux qui résident déjà au Royaume-Uni.

Cela signifie qu'au moins jusqu'en Décembre 2020 (ou plus, si le Royaume-Uni et l'UE parviennent à un accord ou si le Brexit est reporté), les citoyens de l'EEE et les membres de leur famille continueront d'avoir les mêmes droits de résider, de travailler, d'étudier etc au Royaume-Uni comme le permet la législation actuelle.

Comment puis-je protéger mon droit de résider au Royaume-Uni ?

Afin de rester au Royaume-Uni après décembre 2020 et de montrer facilement son droit de résider, de travailler et d'étudier au Royaume-Uni même avant cette date, les ressortissants

Advice Line: +44 20 7831 4276 Fax: +44 20 7862 5765

e-mail: info@airecentre.org

Institute of Advanced Legal Studies, Room 505

Charles Clore House, 17 Russell Square, London WC1B 5DR

Company Limited by Guarantee, Reg. No. 2824400 Charity Registered No. 1090336



Participatory Status



Member of

advice UK

The voice of independent advice

Organisation No.
N200600055



THE AIRE CENTRE

Advice on Individual Rights in Europe

de l'EEE et les membres de leur famille doivent demander un statut de résident permanent (« *Settled Status* ») (droit de résidence illimité) ou celui de résident provisoire (« *Pre-Settled Status* ») (autorisation de séjour limitée).

Les ressortissants de l'EEE et les membres de leur famille dotés d'un statut de résident permanent ou résident provisoire auront le droit de:

- a) travailler au Royaume-Uni;
- b) avoir recours au NHS;
- c) commencer ou poursuivre des études;
- d) accéder, si éligible, à des financements publics tels que des allocations et des retraites (bien que les personnes ayant un statut provisoire ne puissent le faire que si elles démontrent qu'elles ont le droit de résider dans l'Union européenne, par exemple en tant que travailleur); et
- e) entrer et sortir du Royaume-Uni.

Après un an de statut de résident permanent, ces résidents pourront également demander, s'ils sont éligibles, la citoyenneté britannique.

Le statut de résident permanent remplacera effectivement le statut actuel de résidence permanente, et toute personne qui ne serait pas éligible au statut établi en raison d'une durée de résidence insuffisante au Royaume-Uni, obtiendrait le statut de résident provisoire (« *Pre-Settled Status* »). Les statuts de résident permanent ou résident provisoire doivent être demandés, ils ne seront pas accordés automatiquement.

Comment puis-je postuler aux statuts de résident permanent ou résident provisoire?

Les ressortissants de l'EEE et les membres de leur famille qui appartiennent à l'une des catégories éligibles pour les statuts de résident permanent ou provisoire peuvent postuler en ligne. Vous trouverez de plus amples informations sur les critères d'éligibilité et le



Participatory Status

Advice Line: +44 20 7831 4276 Fax: +44 20 7862 5765
e-mail: info@airecentre.org
Institute of Advanced Legal Studies, Room 505
Charles Clore House, 17 Russell Square, London WC1B 5DR
Company Limited by Guarantee, Reg. No. 2824400 Charity Registered No. 1090336



Member of
advice UK
The voice of independent advice

Organisation No.
N200600055



THE AIRE CENTRE

Advice on Individual Rights in Europe

processus de candidature dans nos notes d'information sur [*Qui peut postuler dans le cadre du Dispositif d'enregistrement pour les citoyen(ne)s européen(ne)s ?*]

[i] Aux fins du dispositif d'enregistrement pour les citoyen(ne)s européen(ne)s et de la présente note, les ressortissants des pays de l'EEE comprennent les citoyens des 28 États membres de l'UE, ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, et de la Suisse.



Participatory Status

Advice Line: +44 20 7831 4276 Fax: +44 20 7862 5765
e-mail: info@airecentre.org
Institute of Advanced Legal Studies, Room 505
Charles Clore House, 17 Russell Square, London WC1B 5DR
Company Limited by Guarantee, Reg. No. 2824400 Charity Registered No. 1090336



Member of

advice UK

The voice of independent advice

Organisation No.
N200600055